

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 16 Absents : 13
Suffrages exprimés : 21

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 15/03/2019
Reçu en préfecture le 15/03/2019
Affiché le 15/03/19
ID : 031-213101181-20190312-D20190309-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2019/03 du 12 mars 2019

D. 2019/03-09 – FL – Affectation des résultats 2018

L'an deux mil dix-neuf, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BODIOU Christelle, BOSCARIOL Eric, BRUN Dante, DALDOSSO Corinne, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, FORTIER J-Claude, LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre, NESPOLO Florence, RECOBRE Pierre, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, WASTJER Michel.

Absents : BINET Pascale, CALVET Karen, CONSTANS Loïc, DARES Patrick, DELLAC Anne-Marie, GACHES Lydle, MARTINAZZO Estelle, MARTY Laurent, PILIPCZUK Gregory, RIBOUCHON Thomas, ROBIN Véronique, TORNOS Luc, VERDEAU-BORNE Sébastien.

Pouvoirs : BINET Pascale à LABIT Alain, DARES Patrick à RECOBRE Pierre, MARTY Laurent à SIGAL Sandrine, TORNOS Luc à DUPUY Daniel, VERDEAU-BORNE Sébastien à DUSSART Vincent.

Le Conseil du 07 mars n'ayant pu avoir lieu faute de quorum atteint, les conseillers ont été convoqués le 08 mars 2019, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes, selon l'OJ du 07 mars.

Mme ABAD-LAHIRLE est nommée secrétaire de séance. Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice : + 2 346 152.71 €

B Résultats antérieurs reportés : 0

C Résultat à affecter + 2 346 152.71 €

= A+B (hors restes à réaliser)

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement : + 4 137 495.77 €

Solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice : - 1 772 869.16 €

+ Report section d'investissement : + 5 910 364.93 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement : 683 960.18 €

Excédent de financement F = D+E : 3 453 535.59 €

AFFECTATION = C = G+H

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 2 346 152.71 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) : 0 €

Le Conseil adopte à l'unanimité l'affectation des résultats proposée ci-dessus.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 mars 2019
Au registre sont les signatures*

Le Maire,

Daniel DUPUY

